

reconnoît solennellement , en vertu de cette transaction , le *Serenissime Prince Stanislas premier* , pour *veritable & legitime Roi de Pologne & Grand Duc de Lithuanie* ; de maniere qu'il ne pourra jamais , ni pendant la vie dudit Roi , ni après sa mort , former aucune pretention sur lesdits Royaumes , Grand Duché & Provinces en dépendantes.

Mais on est convenu que le *Serenissime Roi & Electeur de Saxe* , pourra retenir pendant sa vie *le nom & les honneurs de Roi* ; sans néanmoins se servir des armes ni du titre de *Roi de Pologne*.

4. Le *Serenissime Roi & Electeur* promet en outre , de notifier cette abdication aux Etats de la Republique de Pologne , par un Diplome en bonne forme , lequel sera remis entre les mains du *Serenissime Roi de Suede* dans l'espace de six semaines , à compter du jour de la signature de ce Traité. Absoud cependant & decharge dès-à-present & par cette convention tant lesdits Etats en général , que chaque habitant de Pologne , & de Lithuanie en particulier , du serment de fidélité par lequel ils ont été ci-devant engagez envers lui , & leur permet de passer sous l'obéissance du *Serenissime Roi Stanislas premier*.

Promet aussi de n'avoir plus avec eux , aucune brigue cachée ni déclarée ; de ne recevoir , aider ni protéger aucun d'entr'eux , qui auroit déjà refusé , ou qui pourroit à l'avenir malicieusement refuser de se soumettre au nouveau Roi ; & de ne rien tramer ni entreprendre avec eux , ou avec d'autres , qui soit contraire à ce Traité , ou au prejudice du *Serenissime Roi Stanislas &c.* de la Republique de Pologne.